

En tant que résident propriétaire à Outrement, je m'oppose à toute dérogation ou changement de zonage tel que demandé par le promoteur du projet 1420 Mont-Royal. Tout changement accordé serait irréversible et dommageable pour le caractère du quartier. Les rues commerciales actuelles de l'arrondissement sont plus que suffisantes à la demande pour la restauration et le divertissement. Notre quartier ne peut supporter plus de circulation automobile.

Dennis Trudeau